



# DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

## RENDEZ-VOUS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE

### PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Fondé en 1940, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois, et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'éducation à la coopération est un principe d'action qui a fait ses preuves pour le développement du Québec depuis plus de 125 ans. Le CQCM et ses membres ont toujours maintenu l'objectif de favoriser un continuum d'éducation à la coopération auprès des jeunes, afin de contribuer à la formation de futurs citoyens responsables qui participent pleinement à la société et à son développement. C'est ce qui a mené à la création de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie d'éducation à la coopération qui a permis la conception d'outils pédagogiques experts basés sur l'approche socio-constructiviste et particulièrement, l'apprentissage coopératif et complexe.

Avec la mise en œuvre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse en 2004, le gouvernement du Québec reconnaissait la qualité et l'apport des initiatives et programmes développés par le CQCM, et lui confiait le mandat de les promouvoir auprès des jeunes de 5 à 35 ans, dans les écoles et dans les communautés, et ce, à l'aide d'un réseau d'agentes et agents de promotion de l'entrepreneuriat coopératif jeunesse (APECJ). Depuis 17 ans, ce fructueux partenariat a rendu possible le déploiement des programmes Jeune COOP et Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC), permettant à 60 000 jeunes de découvrir la richesse de l'expérience entrepreneuriale en contexte coopératif, tout en approfondissant leur engagement citoyen, démocratique et local.

### COORDONNÉES

Johanne Lavoie  
Directrice du service de l'entrepreneuriat coopératif jeunesse  
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité  
5955, rue Saint-Laurent, bureau 204  
Lévis Qc G6V 3P5  
Tél.: 418 835-3710 poste 112  
Cell.: 418 905-1021  
Courriel: [johanne.lavoie@cqcm.coop](mailto:johanne.lavoie@cqcm.coop)

## AXE 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE RATTRAPAGE

### Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

L'expérimentation d'un projet entrepreneurial stimule la motivation scolaire chez les jeunes, particulièrement en milieux défavorisés : diminution du taux d'absentéisme, intérêt accru pour l'école, une perception plus positive des tâches à accomplir, une influence positive sur le climat de classe et les relations interpersonnelles des jeunes<sup>1</sup>. Concrètement, les jeunes sont amenés à faire des choix et à se fixer des buts et des objectifs. En situations problématiques, ils se découvrent des qualités et des ressources personnelles pour surmonter les difficultés, ce qui les motive d'autant à atteindre leur but. Enfin, ils vivent une expérience réussie menant au sentiment de fierté, de confiance et d'estime de soi.

Selon une étude<sup>2</sup> réalisée par Alexandre Buysse, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et son équipe, la prise en compte des préférences d'apprentissage et le développement de l'apprentissage autorégulé des élèves peut favoriser la réussite et la persévérance scolaire à tous les degrés, du primaire au postsecondaire. L'apprentissage coopératif et collaboratif apparaît comme un moyen d'intervention préconisé pour y arriver.

Dans un contexte d'enseignement/apprentissage, cette pédagogie place l'apprenant en tant qu'acteur de ses apprentissages, capable de participer à l'élaboration de ses compétences en coopération avec l'éducateur et ses pairs. Plus spécifiquement, elle repose sur les grandes valeurs de la coopération que sont la solidarité, la démocratie, l'équité, l'égalité, la responsabilité individuelle et collective. Elle propose un mode d'organisation du travail et de fonctionnement en coopération qui vont permettre l'établissement du lien social et la responsabilité collective, les efforts de chaque membre étant requis et indispensables à la réussite du groupe ainsi que la compréhension multidimensionnelle d'une situation et de la richesse de la diversité des interactions<sup>3</sup>.

Une évaluation<sup>4</sup> des expériences vécues en milieu scolaire ont démontré la pertinence des programmes en matière de développement de comportements coopératifs et d'initiation à la culture entrepreneuriale et leur apport positif au regard de la connaissance de soi, aptitudes, intérêts et compétences des jeunes ainsi que de la motivation des jeunes à l'école.

Afin d'augmenter la persévérance scolaire, il apparaît nécessaire que les jeunes puissent donner un sens à leurs études. Plusieurs jeunes trouvent ce sens à l'intérieur des activités parascolaires qui leur font vivre des réussites et qui leur permettent de développer un sentiment d'appartenance à leur école. Les Jeunes COOP répondent à ce besoin en offrant aux élèves un lieu d'expression où la voix de chaque membre est écoutée. Toutes les décisions sont prises en groupe et donnent l'occasion aux jeunes d'entraîner leur « pouvoir décisionnel sur le fonctionnement et l'orientation de la coopérative ». De cette façon, les jeunes explorent le modèle coopératif comme outil de mise en œuvre d'un projet qu'ils sont libres de choisir par eux-mêmes. Cette démarche les aide

<sup>1</sup> CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT, Résultats de l'analyse des retombées et des facteurs de succès des projets entrepreneuriaux réalisés en milieu défavorisé dans le cadre du projet Valoris, Québec, Le Concours, 2011, p. 10.

<sup>2</sup> BUYSSE, Alexandre, *Développer l'apprentissage autorégulé des élèves pour favoriser la persévérance*, [En ligne], Québec, CTREQ, page Internet consultée le 8 avril 2021, [<http://www.ctreq.qc.ca/apprentissage-autoregule>].

<sup>3</sup> MARTIN, André, et autres. *Sens et pertinence de la coopération: un défi d'éducation*, collectif pour l'éducation à la coopération, Québec, Groupe Fides, 2012, p. 173.

<sup>4</sup> LAFERRIERE, Thérèse, et autres, *L'apport des programmes Jeune COOP et Ensemble vers la réussite dans les écoles du Québec : Rapport d'évaluation*, Québec, CTREQ, 2014

à donner du sens à leur apprentissage en les encourageant à développer les talents qui leur sont propres. De plus, elle offre aux jeunes de vivre un choix de carrière qu'ils pourront éventuellement faire par la suite en démarrant leur propre coopérative. De cette façon, les Jeune COOP et CIEC contribuent au deuxième axe stratégique de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 en offrant « un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative ».

Les pratiques des projets Jeunes COOP et CIEC correspondent également aux recommandations du RIRE quant aux conditions qui doivent être réunies pour que les activités parascolaires contribuent positivement au développement des jeunes. En effet, ils créent des occasions de prendre des décisions par leur fonctionnement démocratique, ils soutiennent le développement de liens positifs avec les autres en mettant de l'avant la coopération et ils facilitent l'acquisition et le développement de compétences dans des domaines variés.

Soulignons toutefois que les enseignants ont déjà une lourde tâche pédagogique et qu'il est impératif que les activités parascolaires ne leur incombent pas à eux seuls. De fait, dans la mise en place des activités parascolaires, une attention doit être apportée à la collaboration entre les écoles et les organismes et ressources du milieu. Les recherches en éducation ont d'ailleurs déjà démontré les bénéfices de la collaboration école-communauté. Dans leur évaluation<sup>5</sup> des programmes du CQCM, le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES) et le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) soulignent que l'accompagnement par l'agent de promotion à l'entrepreneuriat collectif (APECJ) et les outils proposés sont appréciés des enseignants. La totalité des enseignants interrogés a affirmé que la présence et la disponibilité de l'APECJ est une des conditions facilitantes pour la réalisation d'activités coopératives dans leur milieu. 97% des enseignants estiment également que la complémentarité des compétences des APECJ et des enseignants est une des conditions facilitantes.

En outre, afin d'augmenter la qualification des élèves québécois, il apparaît essentiel que les programmes qui mènent à une qualification se positionnent comme un avantage pour les jeunes s'y inscrivant par rapport à l'intégration immédiate au marché du travail. À cet effet, la participation dans les projets d'entrepreneuriat coopératif de jeunes en cheminement particulier de formation et au parcours de formation axée sur l'emploi offre la possibilité de développer des caractéristiques, des habiletés et des compétences qu'ils n'obtiendraient peut-être pas autrement. Au-delà des savoir-faire, ces savoir-être leur permettent de s'intégrer plus facilement en emploi, d'être des travailleurs qui occupent une place significative dans un marché du travail en pleine évolution.

Recommandation : Que le gouvernement encourage le développement de la culture entrepreneuriale dès le plus jeune âge notamment par un appui aux programmes d'éducation à l'entrepreneuriat ayant fait leurs preuves tels que le programme d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif du CQCM.

Recommandation : Que le gouvernement favorise l'accès aux activités parascolaires et qu'il soutienne la collaboration entre les écoles et la communauté afin que les activités parascolaires soient une responsabilité partagée.

---

<sup>5</sup> LAFERRIERE, Thérèse, et autres, op. cit., p. 29

## AXE 3 – LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

### Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Pour répondre au défi prioritaire de la santé mentale, il faut s'assurer que les services nécessaires soient accessibles aux élèves souffrant de détresse psychologique sans délai et à peu de frais, mais il faut aussi agir en prévention en enseignant aux jeunes des façons d'interagir qui sont saines. La coopération nous apparaît comme un des outils permettant aux jeunes d'apprendre comment interagir adéquatement. Apprendre à coopérer, à écouter l'autre, à résoudre un conflit de façon pacifique doivent faire l'objet d'un apprentissage systématique pour outiller les élèves au regard du vivre-ensemble<sup>6</sup>.

L'éducation à la coopération et à l'entrepreneuriat collectif apprend aux jeunes à équilibrer leurs forces et leurs difficultés avec l'ensemble du groupe, à collaborer avec des personnalités parfois complémentaires et parfois contraires, à assimiler et exploiter la notion de compromis. Plus généralement, ils expérimentent la gestion de l'hétérogénéité au sein d'un groupe, de la même manière qu'ils y seront confrontés dans le cadre professionnel. Au sein d'une coopérative, les 7 principes coopératifs éduquent les futurs travailleurs aux règles d'un cadre de travail équitable, démocratique et soucieux du bien-être individuel et collectif. Les valeurs coopératives garantissent quant à elles une sensibilisation des jeunes élèves aux qualités humaines nécessaires à l'établissement d'un climat social sain et équilibré. La pédagogie du CQCM fait ainsi écho au premier axe stratégique énoncé dans la Politique québécoise pour la jeunesse 2030 du gouvernement, « de saines habitudes de vie dans un environnement sécuritaire », en formant des jeunes conscients de l'importance du respect de soi et des autres, en particulier dans le milieu professionnel. La mixité est au cœur de l'apprentissage coopératif et ouvre les jeunes participants à l'importance du respect de la différence et du bien-vivre ensemble.

En ce qui a trait aux habitudes alimentaires, les jeunes Québécois doivent avoir l'opportunité d'apprendre à se cuisiner des repas et des collations saines afin de limiter leur consommation d'aliments hautement transformés nuisibles à leur santé. Ils doivent également avoir accès à de la nourriture saine dans leur milieu de vie, notamment à l'école. D'ailleurs, plusieurs Jeunes COOPs œuvrent dans le domaine des services alimentaires pour offrir des produits sains dans les milieux où l'offre n'est pas suffisante. Il s'agit d'occasions d'apprentissage pour les jeunes participants, leur permettant de se responsabiliser au regard de leur santé et de devenir des promoteurs en la matière auprès de leurs pairs et de leurs familles.

Recommandation : Que le gouvernement investisse dans l'accessibilité aux soins en matière de santé mentale ainsi que dans la prévention notamment par la promotion et le soutien aux stratégies éducatives, telles que la coopération, permettant aux jeunes d'apprendre à interagir adéquatement et d'être engagés dans la recherche et la mise en œuvre de solutions favorisant le bien-être et la santé mentale.

---

<sup>6</sup> Conseil supérieur de l'éducation, « Pour une école riche de tous ses élèves: s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année du secondaire. », p. 54, <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/10/50-0500-AV-ecole-riche-eleves.pdf>